

CONCERTATION DU PROJET AQUIND

Réunion publique du 11 décembre 2018, 16H – 20h.

Varneville-Bretteville, salle municipale.

Compte-rendu de la réunion.

La réunion publique a commencé à 16h et s'est terminée formellement à 20h, elle était organisée sous la forme d'exposition présentant le projet et l'état d'avancement des études terrestres et maritimes. L'exposition prenait la forme de 5 stands thématiques dans la salle municipale de Varneville Bretteville, en libre accès pour les habitants de la commune pendant toute la durée de la réunion. Le public circulait librement autour des stands présentant l'avancement des études techniques et environnementales, tout en échangeant avec l'équipe de projet qui était disponible pour répondre aux diverses questions. Ce format avait été préalablement approuvé par M. Demolins, garant de la concertation.



Entre 15 et 20 personnes, dont trois élus, ont participé à la réunion. La commune compte 314 habitants. La majorité des participants étaient des habitants du hameau de Bretteville, situé le plus proche du poste actuel de Barnabos. Les habitants des autres hameaux se sont très peu déplacés.

Monsieur le garant de la concertation, Laurent DEMOLINS, nommé par la commission nationale du débat public, a rappelé le cadre légal de la concertation, ainsi que son rôle pendant le déroulement de celle-ci.

Les pages suivantes du compte-rendu donnent un aperçu des différents échanges tenus lors de l'évènement.

En guise d'introduction, il est souligné que les sujets suivants ont été particulièrement discutés :

- *L'apparence de la station de conversion, son lieu d'implantation et son intégration paysagère. L'équipe projet est consciente de cette sensibilité ; des actions sont mises en œuvre pour favoriser le dialogue et la bonne prise en compte de l'avis de chacun, en amont de l'étude d'impact.*
- *Les incidences possibles de la station de conversion sur l'environnement et sur la santé : éclairage, bruit, champs électromagnétiques. Ces incidences potentielles sont à l'étude dans le cadre de l'étude d'impact.*

- *La méthodologie de réalisation des études environnementales et leur présentation au public.*

La forme de la réunion a permis de faire ressortir de nombreux échanges et de nombreux sujets résumés ci-dessous par ordre d'importance pour les participants.

La station de conversion

La station de conversion a été au cœur de nombreux débats. Plusieurs enjeux ont été particulièrement mis en avant :

- L'implantation définitive de la station de conversion est le sujet principal de cette réunion. Certains intervenants ont exprimé une forte opposition sur le principe de l'implantation de la future station sur les parcelles étudiées aujourd'hui à Varneville-Bretteville.
- L'impact lié au bruit de cette installation questionne les habitants. Plusieurs réponses ont été apportées notamment avec la réalisation d'une étude d'état initial et de modélisation du futur environnement sonore ;
- La distance des 100m entre la station de conversion et les lignes électriques aériennes existantes a fait l'objet de discussions. Une cartographie présentant cette limite pour la construction de la station de conversion sera réalisée pour les futurs événements.
- La hauteur de 22 mètres est à l'origine de craintes quant à l'intégration paysagère du projet. Une forte opposition des habitants a été relevé quant aux mesures d'intégration paysagère proposée et notamment sur le camouflage par la plantation d'arbres. La question d'une implantation plus en profondeur du bâtiment a été posée à plusieurs reprises, notamment dans l'idée de réduire la hauteur du bâtiment. L'équipe de projet a indiqué que cette possibilité est étudiée, mais présente des difficultés en termes de gestion des eaux d'infiltration, qui caractérisent un risque important pour une infrastructure électrique.
- La durée de vie du bâtiment a aussi été une source de débats lors des échanges. La durée de vie du projet a été contestée en comparaison avec les installations électriques présentes sur le territoire qui devaient rester en place pour une durée de 25 ans, dépassée aujourd'hui. L'équipe du projet a précisé qu'à la fin de la vie du projet, soit la station était démantelée et le site remis en état, soit elle devait être totalement remplacée.

L'incidence potentielle du projet sur la santé

Les participants de la réunion ont mis en avant leur inquiétude par rapport à l'incidence potentielle du projet sur la santé.

L'équipe projet a expliqué que ces craintes avaient été évoquées lors des précédentes réunions publiques. En conséquence, une étude spécifique est en cours. Les champs électromagnétiques font l'objet d'une campagne de mesures d'état initial. De plus, des mesures seront réalisées autour d'une infrastructure d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne d'une capacité équivalente. Des interpolations permettront l'évaluation des champs électromagnétique autour du projet (câble et station de conversion). Les habitants sont inquiets de la temporalité courte de cette étude. Ils craignent des impacts sur la santé après une exposition de longue durée.

L'équipe du projet souligne que l'étude d'impact se fondera sur les études scientifiques existantes sur cette thématique, qui ont en outre servi à définir les normes de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Par ailleurs, l'étude qui est menée sur les champs électromagnétique pour le projet est établie en concertation avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé). C'est également le cas de l'étude acoustique et de l'étude sur les eaux souterraines.

RTE a été questionné sur la possibilité d'enfouir les lignes existantes. Le représentant de RTE a précisé que ce ne pouvait être prévu par RTE. Néanmoins, il a tenu à préciser que l'enfouissement de réseaux 400 kV était très rare en France compte tenu de l'ampleur de telles opérations, que ce soit d'un point de vue technique ou financier. Enfin, l'enfouissement partielle d'une telle ligne nécessite l'installation d'un pylône très massif à l'endroit où la ligne redevient aérienne.

L'enjeu financier

Une habitante de St Aubin sur Scie, ainsi qu'un riverain de la station de conversion de Barnabos, évoque la possible perte de revenus liés à la période de travaux pour les hébergements touristiques de type « maisons d'hôte » situés à proximité du site potentiel d'implantation. L'équipe projet a indiqué que des mesures de réduction des impacts des travaux (bruit, etc...) seraient mises en place.

Certains riverains ont mis en avant leur crainte d'une perte de valeur des biens immobiliers situés aux alentours de la station de conversion, et notamment la dévaluation des habitations situées avec une vue directe sur le bâtiment.

L'équipe du projet a précisé qu'une étude de paysagiste étaient menée afin de favoriser l'intégration paysagère de la station.

Par ailleurs, des précisions ont été apportées sur les retombées d'un tel projet pour les communes et les communautés de communes en termes de fiscalité.

Les travaux

Des interrogations ressortent de la réunion par rapport à la réalisation des travaux sur le tracé.

La durée opérationnelle des travaux ainsi que la période de réalisation des travaux inquiète les hébergements touristiques situés le long du tracé prévisionnel. Des précisions sur l'absence de travail de nuit sur les portions situées dans les bourgs ou le long des habitations ont été apportées.

Par ailleurs les travaux respecteront les périodes de nidification de l'avifaune et de toute autre espèce présente sur le tracé.

D'autres questions par rapport à la circulation et à l'accès aux habitations ont été émises. Des réponses ont été apportées par rapport à l'objectif de conserver la circulation de manière alternée pendant la période de travaux ce qui garantit la circulation automobile et l'accès aux habitations.

Des inquiétudes sur les réseaux présents sous la route ont été présentées. L'équipe projet a indiqué que préalablement à toute opération de travaux, des contacts seront engagés avec les exploitants des réseaux existants sous les voiries concernées.

Risques naturels

Les risques liés aux marnières ont été évoquée pendant la présentation. Ce sujet est traité dans l'étude d'impact environnemental.

Le risque lié aux inondations est un sujet sensible pour les habitants. La construction de la station de conversion augmenterait ce risque du fait de l'artificialisation des sols et renforcerait les ruissèlements.

L'équipe projet précise être en contact fréquents avec les services de la police de l'eau. Un tel projet doit prouver qu'il gère les eaux pluviales de manière adaptée. Un système de gestion des eaux pluviales sera prévu par le projet, qui ne devra pas aboutir à des débits de rejets supérieurs à 2l/s/ha pour une pluie centennale (ayant une période de retour de 100 ans).

Information des citoyens

Des retours quant à l'utilisation des informations disponibles sur internet via le site de concertation mis en place par le maître d'ouvrage ont été entendus.

Des explications quant aux procédures d'information et de participation du public ont été apportées aux participants, notamment quant au déroulement des phases ultérieures du projet, comprenant l'enquête publique.

Enfin, plusieurs participants regrettent le peu d'évolution du projet après les premières réunions de concertation, notamment en ce qu'ils s'étaient déjà positionnés à l'encontre de l'emplacement de la station de conversion et que leur voix n'avait pas été entendue.